



Municipalité de Lantier

AVIS PUBLIC

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2026

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général de la susdite municipalité, Benoit Charbonneau, ce qui suit :

Le conseil municipal de la Municipalité de Lantier procèdera à l'adoption des prévisions budgétaires et du programme triennal d'immobilisations 2026-2028 lors d'une séance extraordinaire qui aura lieu mardi, le 15 décembre 2025 à 19h00 à la salle communautaire au 118, croissant des Trois-Lacs.

Les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur le budget.

DONNÉ à Lantier ce 3^{ième} jour de décembre de l'an deux mille vingt-cinq

Benoit Charbonneau,
Directeur général et greffier-trésorier